

Philippe Van Parijs
Choisir l'anglais, c'est choisir l'exclusion minimale

Propos recueillis par Thomas Ferenczi et Arnaud Leparmentier
Le Monde, 17 février 2004, p. 6.

Le développement de l'anglais, notamment dans l'Union européenne, condamne-t-elle, à terme, les autres langues nationales ?

Il y a trois ans Romano Prodi a rencontré les élèves des trois écoles européennes de Bruxelles. Il leur a expliqué que l'Union respectait l'égalité entre les langues et entendait bien la maintenir, y compris après l'élargissement. En quelle langue ont eu lieu ces échanges ? En anglais, du début à la fin. Cette anecdote montre l'immense et nécessaire contraste entre ce qui est affirmé et ce qui est pratiqué. Au cœur de toute la dynamique linguistique se trouve l'interaction de deux micro-mécanismes, qui se renforcent l'un l'autre. Le premier est le principe du « maximin » ou maximisation du minimum communicationnel. Cela signifie que lorsque plusieurs personnes de langues différentes sont appelées à communiquer, la langue choisie n'est pas celle de la majorité des participants ni celle dont la connaissance moyenne est la meilleure mais celle pour laquelle la connaissance minimale est la meilleure. Dans les écoles européennes de Bruxelles, la connaissance moyenne du français est certainement plus élevée que celle de l'anglais, mais une partie des élèves ne connaissent pas le français alors que tous connaissent plus ou moins l'anglais. Choisir l'anglais, c'est choisir le principe d'exclusion minimale. .

Vous avez parlé de deux micro-mécanismes

Le deuxième est celui de l'apprentissage différentiel en fonction de la probabilité de l'usage de la langue. On aura tendance à investir davantage dans l'apprentissage d'une langue si on sait qu'on aura plus d'occasions de la pratiquer. Les deux mécanismes sont liés par une dynamique explosive. Plus on a recours à l'anglais, en vertu du principe du maximin, plus on anticipe cette situation au moment de choisir une seconde langue ; et plus on choisit l'anglais, plus il devient la langue du maximin puisque tout le monde finit par la connaître au moins un peu. En Belgique, selon une enquête menée il y a quatre ans, les jeunes de 15-34 ans sont 21% à connaître leur seconde langue nationale (le français pour les néerlandophones, le néerlandais pour les francophones) et 36% à connaître l'anglais. Ce qui veut dire que la connaissance moyenne de l'anglais par les jeunes Belges est plus forte que n'a jamais été la connaissance moyenne de la seconde langue nationale. Autrefois, quand les Universités de Leuven (néerlandophone) et de Louvain (francophone) étaient réunies, les deux recteurs parlaient ensemble le français. Aujourd'hui, quand ils se rencontrent, ils parlent anglais, la connaissance du français par l'un et du néerlandais par l'autre étant inférieure à leur connaissance commune de l'anglais.

Cette situation avantage les anglophones. Comment lutter contre les injustices qu'elle génère ?

Je distingue trois sortes d'inégalités. La première est l'inégalité dans la compétence linguistique. Ceux qui ont l'anglais pour langue maternelle ou qui l'ont appris jeunes pour des raisons familiales sont avantagés dans leur travail. Ma réponse, c'est : abolissez le doublage à la télévision. Les statistiques européennes montrent que plus la communauté linguistique est petite, plus sa connaissance de l'anglais est bonne. C'est le cas, par exemple, des Finlandais ou des Grecs. Mon hypothèse est que plus la

communauté est petite, plus le doublage devient économiquement impraticable. Le sous-titrage coûtant nettement moins cher, les enfants grecs et finlandais sont beaucoup plus exposés à l'anglais oral que les enfants français, allemands ou espagnols.

Et la deuxième inégalité ?

La deuxième inégalité est celle du coût de l'apprentissage. A supposer que l'enseignement de l'anglais comme seconde langue soit assez efficace pour que des non-anglophones atteignent un niveau de compétence comparable à celui des anglophones – ce qui n'est pas loin d'être le cas en Suède –, on a créé un bien public dont le coût, mesuré par le nombre d'heures scolaires consacrées à son apprentissage, est supporté exclusivement par ceux qui n'ont pas l'anglais pour langue maternelle. Ceux qui en bénéficient gratuitement devraient donc payer une taxe linguistique. La plausibilité politique d'une telle contribution est assez faible, mais ce principe me paraît justifier le braconnage massif par les non-anglophones de tout ce qui se publie en anglais, électroniquement ou par écrit. Bien sûr, cela revient aussi à profiter d'un bien public sans en acquitter le coût, mais cette liberté n'est qu'une compensation par rapport au privilège des anglophones.

Du même coup on accepte la toute-puissance de l'anglais

Non, car là intervient la troisième inégalité, qui concerne le respect des identités collectives liées aux langues. Il faut rappeler de temps en temps qu'aucune langue n'est intrinsèquement supérieure à une autre. Il n'est pas indifférent non plus, sur le plan cérémoniel, que Romano Prodi affirme, devant les élèves des écoles européennes, l'égalité des langues. Mais cela reste hypocrite s'il n'y a rien d'autre. Voilà pourquoi je propose un principe de territorialité linguistique qui empêche la langue dominante de s'imposer dans tous les contextes. Certains usages publics de la langue ne doivent pas être laissés à la discrétion des locuteurs, dans l'administration, la vie politique et l'enseignement public ou publiquement subventionné. Ceux qui viennent s'installer d'une manière durable sur une portion du territoire européen auront l'obligation d'apprendre la langue du lieu. Ce droit de douane imposé aux arrivants aura un coût. Plus la langue est minoritaire, plus ce coût sera perçu comme important. Le risque est que beaucoup de personnes hautement qualifiées préfèrent s'installer dans des pays anglophones plutôt que de payer ce coût. On pourrait donc créer, à titre d'exceptions, des zones franches, où il ne serait pas nécessaire d'acquitter cette « taxe linguistique ».

Pourra-t-on préserver la diversité linguistique des institutions européennes ?

Comme rien ne remplace la communication directe, sans la lourdeur des systèmes de traduction simultanée, à partir du moment où il y aura plus de vingt langues, la convergence vers une seule d'entre elles, qui sera l'anglais, sera inévitable. Ceux qui persisteront à vouloir s'exprimer dans leur langue ne seront pas entendus par les autres. Les règles formelles ne vont pas changer rapidement, mais elles s'ajusteront quand ce sera un fait accompli. Estimons-nous heureux que, sur les six mille langues du monde, celle qui s'impose comme la lingua franca soit une des plus proches de la nôtre.